









PROJET : « Engagement de la Société Civile pour la Promotion de la Santé, Droits Sexuels et de la Reproduction pour Tous au Togo »

Référence: HH95-XX3F-QS

RECRUTEMENT D'UN CABINET / CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER EXTERNE DU PROJET

Termes de référence

Août 2021

1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

1.1. Contexte du projet

Le Mouvement-Pro-SSR pour Tous au Togo, constituée de 14 OSC dont le chef de file est l'ONG ADESCO, met en œuvre avec l'appui financier d'AmplifyChange le projet « Engagement de la Société Civile pour la Promotion de la Santé, Droits Sexuels et de la Reproduction pour Tous au Togo ». Ce projet a pour objectif de renforcer la société civile y compris les acteurs identitaires pour le respect des droits à la SSR pour tous à travers le réseautage au Togo d'ici 2021. Par ailleurs le projet veut promouvoir la Santé, Droits Sexuels et de la Reproduction (SDSR) des populations en général et des minorités sexuelles en particulier au Togo. Ce projet qui a une durée de deux (02) ans, décembre 2019 à novembre 2021, permettra à terme, de créer un environnement social favorable à la jouissance de la santé et des droits sexuels et reproductifs pour tous sans discrimination en identifiant et éliminant les normes et croyances néfastes qui alimentent les violations à la santé, droits sexuels et reproductifs de tous.

Afin d'assurer une bonne gestion des ressources affectées au projet, le projet a mis en place un mécanisme de contrôle qui s'appuie sur des procédures administratives, financières et comptables. A quelques semaines de la fin du projet, l'ONG ADESCO, Chef de file du Mouvement Pro-SSR pour Tous, lance le recrutement de Cabinet / Consultant pour procéder à l'audit externe comptable et financier de l'année deux (2) qui couvre la période de Décembre 2020 à Novembre 2021.

Les présents TDR sont élaborés dans le cadre de la sélection d'un cabinet/consultant chargé de fournir les services d'audit financier du projet sur la période de Décembre 2020 à Novembre 2021 en prenant comme base le rapport de l'audit de la première année de Décembre 2019 à Novembre 2020.

1.2. Présentation du projet

Objectif du projet

Le projet vise à renforcer la société civile y compris les acteurs identitaires pour le respect des droits à la SDSR des minorités sans discrimination à travers le réseautage au Togo d'ici 2021.

Résultats du projet

L'action répond aux résultats suivants du partenaire AmplifyChange :

- Résultat 1 : Des mouvements plus forts et inclusifs en matière de SDSR
- Résultat 2 : Meilleure prise de conscience individuelle de la SDSR en tant que droit de l'homme
- Résultat 4 : Transformation des normes sociales

Les grandes actions du projet

Pour obtenir les résultats susmentionnés, le projet développera des activités dans trois (03) domaines d'actions prioritaires qui sont :

- Le renforcement organisationnel et l'appui institutionnel aux 14 OSC constituant le mouvement Pro-SSR pour Tous ;
- Le renforcement des capacités des 14 OSC, leaders communautaires et religieux, des acteurs des services étatiques (de l'action sociale, de la santé et de la justice y compris les forces de l'ordre) ;
- L'information sur les droits à la SSR à travers notamment un guide de discussion, des outils de sensibilisation, des émissions radio-télévisées, des groupes de parole, etc.

Les Bénéficiaires du projet

Ce projet cible toute la population togolaise en général et met un accent particulier sur :

- Les OSC y compris les organisations identitaires et de jeunes ;
- Les élus locaux ;
- Les leaders Communautaires et responsables religieux ;
- Le Ministère de la Santé ;

- Le Ministère de la justice ;
- Le Ministère de la sécurité ;
- Le Ministère de l'action sociale.

2. Principes fondamentaux de l'audit

L'audit est réalisé par un auditeur indépendant (qui n'a pas de liens privilégiés avec les responsables de l'organisation), possédant la compétence requise.

La mission d'audit sera réalisée conformément aux normes internationales d'audit définies par la Fédération Internationale des Auditeurs (IFA) ou leur équivalent local reconnu légalement et procédera à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaires en la circonstance. Il s'agit d'un audit financier externe qui devrait concerner tous les fonds du projet gérés par les trois OSC de mise en œuvre du projet à savoir l'ONG ADESCO, LA COLOMBE et le Réseau CUPIDON.

3. Objectifs généraux de l'audit financier externe

L'audit financier externe devra, sur la base d'une étude (pour la description détaillée, voir le point 5) :

- a. S'exprimer sur la qualité de la gestion financière, la cohérence entre les procédures de prise de décision et la pratique quotidienne, la fidélité des rapports financiers fournis par l'ONG ADESCO, LA COLOMBE et le Réseau CUPIDON, les trois OSC de mise en œuvre du projet, au partenaire financier.
- b. S'exprimer sur les dépenses encourues au titre du contrat de subvention financé par le partenaire AmplifyChange. Ce contrôle doit permettre de vérifier que les dépenses portées en compte par l'ONG ADESCO, LA COLOMBE et le Réseau CUPIDON, dans les rapports financiers pour les actions financées par les contrats de subvention ont été réellement supportées, sont précises et éligibles. L'éligibilité implique que les fonds mis à la disposition par la subvention ont été utilisés conformément aux termes et conditions du contrat de subvention.
- c. Fournir un rapport contenant les conclusions majeures sur lesquelles l'opinion de l'audit est basée.
- d. Faire des recommandations concrètes et pratiques, assorties d'un plan d'action, destinées à renforcer les capacités de l'organisation en matière de gestion comptable et financière.
- e. Vérifier la conformité des comptes généraux par rapport aux principes et normes en vigueur au plan national.
- f. Vérifier si les documents comptables sont établis avec un logiciel de comptabilité ou s'ils sont faits à la main.
- g. Vérifier la régularité des approvisionnements en rapport avec les réglementations internes
- h. Vérifier la conformité des activités et services financés conformément aux accords de financement.
- i. Contrôler la régularité des dépenses attestées par les pièces justificatives exigées suivant les procédures et les réglementations.

4. Tâches et responsabilités de l'auditeur

- a. Apprécier sur le système de comptabilité en place, la politique et la pratique de gestion financière (en y incluant le respect des procédures, la tenue des livres, le dépôt et retrait des fonds, la gestion des comptes bancaires, procédure d'appel d'offre, etc.), les outils utilisés et leur pertinence dans le cadre d'une gestion transparente.
- b. Contrôler l'éligibilité des dépenses nécessaires pour la réalisation des objectifs de l'action.
- c. Vérifier si les coûts prévus dans le budget du contrat de subvention sont conformes aux principes de gestion financière et l'optimisation des ressources en terme du rapport coût/efficacité.
- d. Faire un contrôle analytique des postes de dépense du rapport financier et vérifier que le budget mentionné dans le rapport financier correspond à celui du contrat de financement (authenticité et autorisation du budget initial) et que les dépenses encourues étaient prévues dans le budget du contrat de financement.

- e. Apprécier le système et la pratique de rapportage financier et la cohérence avec le rapport d'activités,
- f. Ajouter (avec commentaire) toute autre information trouvée pertinente ; non couvert dans le cadre cet audit.

5. Le rapport d'audit traitera des informations suivantes :

- a. Constats sur la nature et l'étendue de l'audit,
- b. Remarque sur l'accessibilité de l'information requise pour mener l'audit,
- c. Remarque sur les dépenses réalisées, la régularité des pièces comptables à l'appui et la relation avec le budget approuvé,
- d. Remarque sur le paiement des salaires, la politique salariale et l'effectif du personnel,
- e. Remarque sur la gestion des fonds destinés au financement d'activités dans le cadre du contrat de financement avec le partenaire financier,
- f. Remarque sur l'effectivité des procédures et la pratique de contrôle interne,
- g. Remarque sur la cohérence entre les rapports financiers et la documentation existante,
- h. Des recommandations sur les aspects trouvés comme étant faibles ou non-conformes aux principes comptables généralement admis,
- i. Conclusion et la déclaration finale de l'auditeur.

6. La conclusion et déclaration de l'auditeur

La conclusion et la déclaration finales de l'auditeur devront être clairement formulées, de manière compréhensible afin d'aboutir à une interprétation unique pour toutes les parties prenantes. Dans la préparation de la conclusion et de la déclaration, l'auditeur prendra en compte toute information vérifiable trouvée et/ou exprimée lors de l'étude par le personnel, la direction, les membres du bureau, etc.

La déclaration englobera l'opinion de l'auditeur sur les modalités de gestion au sein de l'ONG ADESCO et sera mise à la disposition de l'organisation.

7. La période couverte par l'audit

En application de l'exigence financière du projet, l'audit externe prendra en compte la période du **01 Décembre 2020 au 30 Novembre 2021** soit les 12 derniers mois de mise en œuvre du projet. L'audit des 12 mois premier mois étant disponible, l'auditeur exploitera les données de ce rapport pour produire un rapport global de l'audit financier du projet.

8. La durée de l'audit

L'audit externe sera conduit sur une durée de 10 jours ouvrables. Le rapport final de l'audit devra être présenté dans un délai deux semaines après le travail d'audit.

9. Profil du cabinet

Les Cabinets d'Audit/Consultants invités à postuler doivent être reconnu ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et faisant profession habituelle de réviser les états financiers.

- Avoir réalisé au moins cinq (05) missions en audit financier des projets
- N'avoir aucun lien d'intérêt avec le bénéficiaire, les dirigeants ou les membres du personnel de ADESCO ou des OSC bénéficiaires de la subvention de AmplifyChange.
- Disposer obligatoirement des qualifications professionnelles requises en matière de normes internationales d'audit et d'expérience au moins trois ans. Les CV et diplômes des experts affectés à cette mission seront mis à la disposition de l'ONG ADESCO.

De plus, le Cabinet d'audit/consultant ne doit faire l'objet ni d'un redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire, ni d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée, ni d'une poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit.

10. Présentation des Rapports

Le rapport final de l'audit devra être présenté dans un délai de trois (03) semaines après signature du contrat dont deux (02) semaines de travail d'audit et une (01) semaine pour la production du rapport. Il présentera le rapport au cours d'un atelier restreint aux OSC bénéficiaires de la subvention d'AmplifyChange.

Il fournira, après validation, quatre exemplaires originaux de rapport assortis de recommandations ainsi que la version électronique.

11. Présentation des offres techniques et financières

Sur la base des termes de Référence, l'ONG ADESCO invite des Cabinets (ou consultants) d'Audit à soumettre leur offre technique et financière, accompagnée des CV et des diplômes des auditeurs proposés, une présentation du cabinet ou du consultant avec une lettre adressée à Monsieur la Directeur Exécutif de l'ONG ADESCO, au plus tard le mercredi 17 septembre 2021 à 16h 00 à l'adresse suivante : adescoadesco@yahoo.fr et copie à datagninadz@yahoo.fr, tekita333@yahoo.fr, daotchaoukossi@gmail.com avec mention en objet : "AMI_AUDIT_Nom caninet/Consultant"

Les deux offres seront préparées en police calibri, taille 11, interligne 1,15.

12. DES MESURES PREVENTIVES RELATIVES A LA PANDEMIE DU COVID 19

En conformité avec la note de service N°02/BL/2020 en date du 23 mars 2020 prise par le Directeur Exécutif de l'ONG ADESCO, chef de file, portant mesures préventives pour lutter contre la pandémie au COVID 19 sur le projet, en cohérence avec dispositions des autorités sanitaires, toute mission se déroulant en cette période de pandémie doit se faire sous le respect strict des mesures barrières et autres dispositions afférentes à la pandémie au COVID 19. L'équipe de projet veillera à la stricte application des mesures.

13. Du respect des principes et des politiques

L'ONG ADESCO est engagée pour la sauvegarde des enfants et jeunes ainsi que des adultes vulnérables. L'ONG ADESCO pratique une tolérance zéro à la fraude, la corruption, le harcèlement, la maltraitance, l'exploitation et le trafic d'êtres humains. Ainsi, relativement à cette activité, toutes diligences sont prises pour le respect scrupuleux des politiques et principes visés. Ses membres, ses employés, ses partenaires, fournisseurs, prestataires s'engagent à respecter ces politiques et les mettre en application.

Fait à Lomé, le 27 août 2021

Le Directeur Exécutif de l'ONG ADESCO Chef de file du Mouvement Pro-SSR

M. DATAGNI Nadzombé

ANNEXE I: MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

Objet du marché : Sélection d'un cabinet/consultant d'expertise pour l'audit des états financiers de et comptable du projet « Engagement de la Société Civile pour la Promotion de la Santé, Droits Sexuels et de la Reproduction pour Tous au Togo » Je, soussigné	
affilié (e) à la Caisse de prévoyance sociale :sous le n°, inscrite	
au 	registre du commerce pays (ville) sous le n°; Matricule fiscal :
Dé	clare sur l'honneur :
1.	disposer des ressources humaines et financières nécessaires pour la réalisation de la mission dans les conditions fixées par le dossier de candidature et m'engager à remplacer chaque membre de l'équipe, en cas d'empêchement, par un profil au moins équivalent;
2.	n'être pas en liquidation judiciaire et ne pas faire l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit ;
3.	ne pas faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée par l'Ordre des experts comptables ;
4.	m'engager dans le cas ou ma candidature est retenue, à souscrire aux polices d'assurance nécessaires et suffisantes, pour couvrir, tous les risques découlant de mon activité professionnelle (7);
5.	m'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit
6.	dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché. m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent appel d'offre
7.	m'engager dans le cas ou ma candidature est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSC ainsi que l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître.
•	certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
•	reconnais avoir pris connaissance que l'imprécision des informations contenues dans notre offre et/ou le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de notre candidature.
	Fait àlele

Signature et cachet